

RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 02734

Numéro SIREN : 904 324 035

Nom ou dénomination : MAN DECO

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2023 sous le numéro de dépôt 7195

**PROCES -VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 01 MARS 2023**

Les associés de la SASU « MAN DECO», au capital de 20 000 € se sont réunis le 01 MARS 2023 à 16 heures au siège social de la société situé au 122 AVENUE STALINGRAD 93240 STAINS pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Cession d'actions
- Changement de président
- reprise par la société, des actes accomplis par les associés en son nom.

Sont présents :

- M. NICULAIE Sorinel2 000 actions
- M. MOHAMMAD NOOR Bashir

Soit 2 000 actions représentées à l'assemblée constituant la totalité du capital social de la société.

- La séance est présidée par M. MOHAMMAD NOOR Bashir, qui constate que les associés présents possèdent un total de 2 000 actions sur 2 000 actions que comprennent le capital social de la société, que l'assemblée est par conséquent normalement constituée et peut valablement délibérer de l'ordre du jour.

Après échange d'observations diverses sur les points de l'ordre du jour, les résolutions suivantes sont mises au vote :

Première résolution :

- M. MOHAMMAD NOOR Bashir, cède par la présente en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires et de droit à Monsieur NICULAIE Sorinel, né le 07 juin 1981 à Jud.BR Mun. Braila, de nationalité Roumaine demeurant 17 avenue du 8 mai 1945 95200 SARCELLES de la société MAN DECO.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

- Les associés décident de nommer en qualité de président à compter de ce jour Monsieur NICULAIE Sorinel, né le 07 juin 1981 à Jud.BR Mun. Braila, de nationalité Roumaine demeurant 17 avenue du 8 mai 1945 95200 SARCELLES en remplacement de M. MOHAMMAD NOOR Bashir démissionnaire, Monsieur NICULAIE Sorinel, déclare accepter cette fonction de président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

- Les associés décident que la société reprendra à son compte les honoraires et frais engagés par les associés pour accomplir les formalités prévues à son immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MAN DECO

MS

Quatrième résolution :

Les associés donnent au porteur d'un original des présents, tous pouvoirs pour accomplir pour son compte toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé un procès verbal, qui après lecture a été acceptée à l'unanimité par tous les associés.

~~_____~~
NBS

Car